



Besoin d'aide urgente! divorce de mes parents 2

Par **Lydichka**, le **29/04/2009** à **14:41**

[...]

Un mois après je reçois par mail la réponse d'autorisation de m'inscrire mais j'avais réfléchi, et ne me sentait pas prête de reprendre les études comme ça alors que les cours avaient déjà commencé et décida donc de me reposer, et de passer l'année à essayer de travailler pour reprendre mes études à la rentrée prochaine. J'ai donc procédé à ma préinscription en DUT. J'ai demandé une attestation qui prouve que j'ai bien effectué les démarches nécessaires d'inscription pour l'an prochain, puisque je n'aurais aucune réponse avant le 6 juin prochain. On m'a gentiment répondu que je recevrai un courrier du ministère de l'éducation nationale attestant de ma démarche. Depuis fin septembre j'ai postulé de partout pour trouver du travail mais n'ai rien trouvé jusqu'aux dernières vacances de pâques. J'ai travaillé à l'UGC. 1 semaine avant de travailler je me suis inscrite en tant que demandeuse d'emploi voyant que les candidatures spontanées ne donnaient rien.

A ce jour je voudrais pouvoir leur expliquer que c'est dans mon droit de ne pas aller bien avec tout l'historique qui s'est passée, que ma mère en dépression n'allait pas bien, que je compte bien reprendre mes études, que si je ne travaille pas c'est que le marché de l'emploi aujourd'hui ne permet pas de travailler qd on le souhaite.

Je suis assez énervé qu'au retour ma mère et moi sommes considérés comme les "méchantes". J'ai besoin de votre aide, s'il vous plaît.

Par **ravenhs**, le **29/04/2009** à **17:06**

Bonjour Lydichka,

J'ai lu votre récit.

Pourriez-vous préciser quelle information d'ordre juridique voulez-vous obtenir ?

Par **Lydichka**, le **29/04/2009** à **17:40**

Et bien j'aimerais savoir comment expliquer ma situation et leurs montrer que je ne suis pas en torts, que je ne vois pas pourquoi je n'aurais plus droit a la pension alimentaire de mon pere. De plus pour m amère j'aurais voulu savoir comment faire pour que l'ont puisse continuer à vivre dans la maison sans qu'on ait besoin de verser une somme a mon père. Ce dernier ne travail plus mais gagne plus de sous que ma mère et je ne sais pas par quels moyens montrer que ses revenus + la pension alimentaire ne suffit pas pour payer tout ce qui est pret de la voiture, pret a la consommation, la nourriture, les factures etc. Merci pour avoir pris le tps de tout lire.

Par **ravenhs**, le **29/04/2009** à **17:48**

re,

Si vous avez pris un avocat et qu'une procédure est en cours, il n'y a plus qu'à attendre.

Vous avez formulé des demandes, la partie adverse (votre père) formule également ses demandes, le juge tranchera.

Ensuite pour appuyer vos demandes, il vous appartient de les justifier par tout document utile (documents qui prouvent vos démarches, documents qui prouvent que la situation financière de votre mère est difficile etc).

Par **Lydichka**, le **29/04/2009** à **21:29**

Et bien, merci de votre réponse :)
en attendant j'ai appelé mon avocate et elle voudrait un certificat de mon medecin traitant qui dise que je n'étais pas capable de travailler, ni de continuer mes etudes, malheureusement mon médecin traitant ne peut pas me faire ce certificat.
En tout cas je vous remercie, j'espere que mon avocate trouvera solution à tout cela.
Bonne soirée à vous